

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 avril 2020.

Reprise d'activité : les conditions doivent être réunies.

Le Président de la République a annoncé, en début de semaine, que le confinement sera prolongé jusqu'au 11 mai 2020. Face aux besoins en santé bucco-dentaires de plus en plus pressants, les Chirurgiens-Dentistes de France (les CDF) ont alerté les autorités publiques sur les conditions nécessaires à la reprise d'activité de la profession.

Deux mois de fermeture des cabinets dentaires, c'est une épreuve, non seulement pour les praticiens mais aussi pour les patients en attente de traitements différés pour cause de COVID-19.

Pour des raisons sanitaires, les praticiens ont accepté ces contraintes en assurant une permanence de soins les plus urgents, ce qui a entraîné un « silence » relatif qui masque une réalité : **un besoin urgent de soins, quelle que soit leur nature : conservatrice, chirurgicale, prothétique, orthodontique...**

Il y a donc urgence à faire revenir les chirurgiens-dentistes dans leurs cabinets.

Mais les modalités de la reprise devront tenir compte d'un schéma entièrement repensé :

- en termes **sanitaires**, dans un but de **protection** du personnel soignant, des assistants et des patients ;
- en termes **économiques**, dans la mesure où depuis le début de cette crise, plus de la moitié des praticiens n'ont été éligibles à aucune aide de l'État.

C'est pourquoi les CDF ont saisi :

- Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, afin qu'il prenne conscience de l'urgence de la situation et tienne compte de la santé bucco-dentaire de la population, en faisant en sorte que les chirurgiens-dentistes puissent eux-aussi bénéficier des protections nécessaires EPI, tests de dépistages,...;
- Nicolas Revel, Directeur de l'UNCAM, pour une **adaptation temporaire de la convention dentaire**, à travers notamment :
 - o la création d'un forfait plateau technique par acte ;
 - o une participation des Assurances maladies complémentaires à l'effort collectif ;
 - la mise en place rapide de la téléconsultation dentaire pour limiter autant que possible les risques de contamination et libérer du temps dans les cabinets pour les actes priorisés.

Les Chirurgiens-Dentistes de France est le premier syndicat en nombre d'adhérents de toutes les professions libérales. Ses 100 syndicats départementaux répartis sur tout le territoire font des Chirurgiens-Dentistes de France une force majeure dans la défense de la profession www.lescdf.fr